

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

**Compte-rendu affiché le :** 25 septembre 2023

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 15 septembre 2023

**N° 23-09-17**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance :** 29

**OBJET :**  
**Décisions du Maire –**  
**Information au Conseil**  
**Municipal**

**Secrétaire de séance :** Gérard ALLANCHE

**Membres présents à la séance :**

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI - André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD – Jean-Paul SOLEILHAC.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Lydie THOLLOT à Guy BERNE - Aurélie DESBREE à Romain MONTELMARD.

**Membre absent :** 0.

Mis en ligne, le  
27 SEP. 2023  
MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

27 SEP. 2023

Mairie de Saint-Galmier



Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)  
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr

**OBJET DE LA DELIBERATION :**  
**DECISIONS DU MAIRE – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**



Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n°2023-76 – Conventions pour la gestion du mini-golf – Été 2023 - La Bulle, La Lumière cendrée, Le Tennis Club, L'Amitié Franco-portugaise, L'association des familles
- Décision n°2023-77 – CFMS - Convention de formation professionnelle en date des 11 et 12 septembre 2023 pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail signé avec l'ASSFORFPT en délégation pour le CFMS (Centre de Formations des Militants Syndicalistes) pour 6 stagiaires – Pour un montant de 4 200 €.
- Décision n°2023-78 – Convention pour la mise à disposition de la salle des arts martiaux au Centre Mutualiste d'Addictologie les lundis de 8h à 10h – 70€ mensuels – Année 2023-2024
- Décision n°2023-79 – AGRIPELLE – Achat d'un Manitou MT933 Easy d'occasion de 2019 à 384 heures au compteur avec fourches à palette pour un montant de 62 500 € HT soit 75 000 € TTC.
- Décision n°2023-80 – EKSAE – Contrat de service informatique pour la formation du logiciel CHANNEL COMPTABILITE d'une durée de deux jours pour un montant de 2 200 €.
- Décision n°2023-81 – Bail professionnel entre la commune et Mesdames LUMINIO Myriam et DI LENA Wendy portant sur un local à usage de bureaux formé par l'Espace 7 de l'immeuble situé au 1 Passage du Cloître à Saint-Galmier. Local loué pour une durée de 6 ans à compter du 1er septembre 2023 jusqu'au 31 août 2029, d'une surface de 10,20 m<sup>2</sup>, pour un loyer mensuel de 234,60 € TTC.
- Décision n°2023-82 – Conventions de mise à disposition du site de l'aérodrome de Saint-Galmier pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2023 selon les termes des dites convention pour les associations suivantes : Association Aéromodélisme, Association Sportive des Parachutistes de la Loire, Aéroclub les Ailes Foreziennes.
- Décision n°2023-83 – Convention pour la signature d'une charte d'occupation précaire ayant pour but d'encadrer le stationnement des gens du voyage sur un terrain non prévu à cet effet sur le site de l'aérodrome de Saint-Galmier. L'occupation se fera du 02 juillet au 16 juillet 2023 contre une redevance forfaitaire d'un montant de 2 000€.
- Décision n°2023-84 – Convention financière dans le cadre de la conduite de la formation d'apprentissage avec le CAMPUS Montravel pour la dotation d'équipement à des apprenants en contrepartie d'un montant de 886,82 €.
- Décision n°2023-85 – ANEOL - Mise en place d'une plateforme d'e-mails transactionnels pour un routage de 15 000 e-mails par mois pour un montant de 116,00€ annuel et 150,00 € de frais de mise en service – soit 319,20 € TTC la première année.
- Décision n°2023-86 – SECURITAS TECHNOLOGY – Contrat de sécurité – durée 12 mois : Ecole primaire La Colombe : 66.13 € HT /mois - Ecole Le Petit Prince : 64.57 € HT / mois - Centre technique municipal : 57.67 € HT / mois - Mairie : 66.93 € HT / mois
- Décision n°2023-87 – Aménagement de locaux associatifs et archives à Saint-Galmier – Avenants aux marchés de travaux passés selon la procédure adaptée -

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

27 SEP. 2023

Mairie de Saint-Galmier

- Décision n°2023-88 – Accord de partenariat entre la ville de Saint-Galmier et la Société Source Badoit pour l'organisation du Salon de la Gastronomie pour un montant de 2 000 € pour les années 2023 et 2024.
- Décision n°2023-89 – EI GROUPE – Convention de formation pour recyclage de formateur Sauveteur Secouriste du Travail en date des 28, 29 et 30 Août 2023 pour Chrystèle PRUVOT pour un montant de 592 € TTC.



- Décision n°2023-90 – Bail commercial entre la commune et ALLTEC représenté par Monsieur BROSSARD Henri portant sur un local à usage de bureaux formé par l'Espace 6 de l'immeuble situé au 1 Passage du Cloître à Saint-Galmier. Local loué pour une durée de 9 ans à compter du 1er août 2023 jusqu'au 31 juillet 2032, d'une surface de 28,21 m<sup>2</sup>, pour un loyer mensuel de 567,65 € TTC.
- Décision n°2023-91 – BUREAU VERITAS – Contrat de vérification périodique d'un pont élévateur et d'accessoires de levages, pour un montant de 180,00 € HT soit 216,00 € TTC.
- Décision n°2023-92 – SMACL – Signature de deux avenants d'ajustement contractuel pour des véhicules à moteur prenant effet à compter du 1er janvier 2024 pour les contrats cités ci-dessous :  
 Contrat n° 3040-0003 : cotisation annuelle majorée de 30% et portée à 16 704,78 € HT ;  
 Contrat n° 3090-0002 : cotisation annuelle majorée et portée à 1 142,80 € HT.
- Décision n°2023-93 – Convention de mise à disposition gratuite de locaux et exposition à l'association La Provence en Miniature au sein des anciens bâtiments Badoit les dimanches après-midi pour une durée de un an à compter du 1er janvier 2023.
- Décision n°2023-94 – Convention d'honoraires pour le cabinet d'avocats CJA PUBLIC CHAVENT – MOUSEGHIAN – CAVROIS dans le cadre de la défense des intérêts de la commune pour une médiation pour un taux horaire de 210 € HT.
- Décision n°2023-95 – Formulaire d'engagement pour une demande d'éligibilité à la fibre optique du réseau THD42 pour le raccordement du bâtiment du Casino au 8 Boulevard Cousin 42 330 Saint-Galmier pour un montant de 604,00€ TTC.
- Décision n°2023-96 – BUREAU VERITAS – Contrat de vérification périodique d'un tractopelle JCB, d'un bras hydraulique DALBY et d'un hayon DHOLLANDIA, pour un montant de 270,00 € HT soit 324,00 € TTC.
- Décision n°2023-97 – CDG 42 – Identification et évaluation des facteurs de risque psychosociaux au sein des agents de la collectivité pour l'année 2023 pour un montant de 4 804 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
 A ST-GALMIER, le 25 septembre 2023.

LE MAIRE  
 Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
 Gérard ALLANCHE



Accusé de réception de la Sous-Préfecture Reçu en date du <p style="text-align: center;">27 SEP. 2023</p> Mairie de Saint-Galmier
--